

Sainte-Thérèse, le 25 novembre 2021

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès aux documents concernant la propriété située au 600, boulevard Curé-Labelle, lot 2 911 486 à Blainville

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 10 novembre dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint les documents visés par votre demande. Il s'agit de:

1. Rapport de vérification règlement sur les halocarbures du 22 août 2008, 2 pages
2. Rapport de vérification règlement sur les halocarbures du 16 juillet 2009, 2 pages
3. Rapport de vérification règlement sur les halocarbures du 14 juillet 2010, 2 pages
4. Rapport de vérification règlement sur les halocarbures du 13 décembre 2010, 2 pages
5. Rapport de vérification règlement sur les halocarbures du 11 juillet 2011, 2 pages
6. Rapport de vérification règlement sur les halocarbures du 4 juillet 2013, 4 pages

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23-24 et 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec nous par courriel à l'adresse suivante : dr15acces@environnement.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Signé par

Elena Cioociu
Répondante de la Loi sur l'accès aux documents
Direction régionale de l'analyse
et de l'expertise des Laurentides

p.j. (17)

RAPPORT DE VÉRIFICATION

Concessionnaires d'automobile/Garages spécialisés en climatisation/ Entreprises de recyclage des VHU/Garages spécialisés en réfrigération mobile

ADMINISTRATION	L'INTERVENTION		
	Date de la vérification : 2008/08/22	Heure d'arrivée : 13h50	Heure de départ : 14h05
	Réalisée par : <u>Evelyn Dore</u>		
	Accompagné de : _____		
SAGO			
Demande : 200169492	Intervenant : Y2009764	Lieu d'intervention : X 2106456	
	Intervention : 300456431		
Type d'intervention :	<input checked="" type="checkbox"/> Première inspection (diagnostic) <input type="checkbox"/> Deuxième inspection <input type="checkbox"/> Troisième inspection		

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	Nom de l'établissement : <u>Blainville Ford Inc.</u>
	Autre nom (si applicable) : _____
	Adresse civique : <u>600, boul. curé-labelle</u>
	Municipalité : <u>Blainville</u> Code postal : <u>J7G 2H9</u>
	Téléphone : <u>(450)430-9188</u> Télécopieur : <u>(450)430-7989</u> Cellulaire : _____
	Courriel : <u>53-54</u> Site internet : _____
	N° de gestion documentaire : <u>2610-15-01</u> Matricule Cidreq : <u>1143550631</u>
	GPS (19T) : NAD <u>83</u> Longitude (x) : <u>73°51'23.97"O</u> Latitude (y) : <u>45°39'30.34"N</u>
Heures d'ouverture : _____	

PERSONNES RENCONTRÉES	Nom	Fonction	Téléphone	Cellulaire
	<u>53-54</u>	<u>Directeur au service et de la carrosserie.</u>		

BUT DE LA VÉRIFICATION	But: Vérifier la conformité de l'entreprise en vertu du Règlement sur les halocarbures.
------------------------	--

précédent lieu
~~X 201 3474~~
 X 201 3474

**CONCESSIONNAIRES D'AUTOMOBILE/GARAGES SPÉCIALISÉS EN CLIMATISATION/
ENTREPRISES DE RECYCLAGE DES VHU/GARAGES SPÉCIALISÉS EN RÉFRIGÉRATION MOBILE**

EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

Art.	Exigence	O	N	NA	Remarques
31 et 32	L'entreprise a-t-elle des appareils de récupération d'halocarbures en place?	X			
	Pour le CFC-12 : SAE J-2209		X		Marque : Modèle : No de série :
	Pour le CFC-12 : SAE J-1990		X		Marque : Modèle : No de série :
	Pour le HFC-134a : SAE J-2210		X		Marque : Modèle : No de série :
	Autres normes : SAE J2788	X			
	Pour la réfrigération mobile : ARI-740		X		
	Analyseur de réfrigérant :	X			Marque Modèle : 23-24
9	L'entreprise effectue-t-elle une épreuve d'étanchéité avant un remplissage d'halocarbure ?	X			<input checked="" type="checkbox"/> Test à l'azote - ultrason <input type="checkbox"/> Test colorant <input type="checkbox"/> Sous-vide <input type="checkbox"/> Autre :
30	L'entreprise a-t-elle fait la recharge de climatiseurs avec CFC? (vous pouvez vérifier les registres)		X		HFC 134a est le seul halocarbure utilisé
59 et 60	L'entreprise tient-elle des registres de travaux?		X		<input type="checkbox"/> Registre bien rempli ? Renseignements manquants :
43, 46 et 47	L'entreprise a-t-elle du personnel ayant la qualification environnementale? (Annexe) Si oui, écrire dans « Remarques » les numéros d'attestation avec les noms des employés.	X			Nombre de techniciens qui ont passé le cours : Ils n'ont pas Nombre total de techniciens : Nom : reçu la carte No de dossier : d'Emploi Nom : No de dossier : Québec.

COMMENTAIRES ET CONCLUSION	L'entreprise <input type="checkbox"/> est conforme en tout point au Règlement. <input checked="" type="checkbox"/> n'est pas conforme en tout point au Règlement.	
	Les techniciens ont fait la demande de carte à Emploi-Québec, mais ils ne l'ont pas encore reçue.	
RECOMMANDATIONS	Transmettre une lettre à l'entreprise afin de l'informer de nos conclusions. <input checked="" type="checkbox"/> Inviter l'entreprise à nous confirmer par écrit sa mise aux normes. <input checked="" type="checkbox"/> Faire un suivi du dossier. <input type="checkbox"/> Fermer le présent dossier.	
	Envoyer une lettre pour demander à l'entreprise de se conformer aux articles 59 et 60 (registres de travaux)	
SIGNATURES	Vérificateur : <u>Evelyne Doré</u> , étudiant <u>Evelyne Doré</u> <small>Lettres moulées</small> <small>Signature</small>	Date : <u>2008/08/27</u> <small>Année / mois / jour</small>
	Superviseur : <u>Serge Dubois</u> <small>Lettres moulées</small> <small>Signature</small>	Date : <u>2008/08/27</u> <small>Année / mois / jour</small>
	Commentaires du superviseur :	

RAPPORT DE VÉRIFICATION

Concessionnaires d'automobile/Garages spécialisés en climatisation/ Entreprises de recyclage des VHU/Garages spécialisés en réfrigération mobile

ADMINISTRATION	L'INTERVENTION		
	Date de la vérification : 2009/07/16	Heure d'arrivée : 10h15	Heure de départ : 10h44
	Réalisée par : Roman Malyi		
	Accompagné de : - - -		
	SAGO		
	Demande : 200169492	Intervenant : 42009764	Lieu d'intervention : X2106456
		Intervention : 300519735	
	Type d'intervention :	<input type="checkbox"/> Première inspection (diagnostic) <input checked="" type="checkbox"/> Deuxième inspection <input type="checkbox"/> Troisième inspection	

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	Nom de l'établissement : Blainville Ford inc		
	Autre nom (si applicable)		
	Adresse civique : 600, boul Curé-Labelle		
	Municipalité : Blainville	Code postal : J7C2H9	
	Téléphone : 450-430-9188	Télécopieur : 450-430-7989	Cellulaire :
	Courriel : 53-54	site internet :	
	N° de gestion documentaire : 7610-15-01-02457-03	Matricule Cidreq :	
	GPS (19T) : NAD 83	Longitude (x) : -73,8566583333	Latitude (y) : 45,6584277778
Heures d'ouverture : 8h00 - 16h30 ; lundi - Vendredi			

PERSONNES RENCONTRÉES	Nom	Fonction	Téléphone	Cellulaire
		53-54	Directeur des services	

BUT DE LA VÉRIFICATION	But: Vérifier la conformité de l'entreprise en vertu du Règlement sur les halocarbures.
-------------------------------	---

**CONCESSIONNAIRES D'AUTOMOBILE/GARAGES SPÉCIALISÉS EN CLIMATISATION/
ENTREPRISES DE RECYCLAGE DES VHU/GARAGES SPÉCIALISÉS EN RÉFRIGÉRATION MOBILE**

EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

Art.	Exigence	O	N	NA	Remarques
31 et 32	L'entreprise a-t-elle des appareils de récupération d'halocarbures en place?	X			
	Pour le CFC-12 : SAE J-2209				Marque : Modèle : No de série :
	Pour le CFC-12 : SAE J-1990				Marque : Modèle : No de série :
	Pour le HFC-134a : SAE J-2210				Marque : Modèle : No de série :
	Autres normes : SAE J-2988	X			23-24
	Pour la réfrigération mobile : ARI-740				
	Analyseur de réfrigérant :	X			Marque : Modèle : align="right">23-24
9	L'entreprise effectue-t-elle une épreuve d'étanchéité avant un remplissage d'halocarbure ?	X			<input checked="" type="checkbox"/> Test à l'azote <input type="checkbox"/> Test colorant <input checked="" type="checkbox"/> Sous-vide <input checked="" type="checkbox"/> Autre :
30	L'entreprise a-t-elle fait la recharge de climatiseurs avec CFC? (vous pouvez vérifier les registres)		X		
59 et 60	L'entreprise tient-elle des registres de travaux?		X		<input type="checkbox"/> Registre bien rempli ? Renseignements manquants :
43, 46 et 47	L'entreprise a-t-elle du personnel ayant la qualification environnementale? (Annexe) Si oui, écrire dans « Remarques » les numéros d'attestation avec les noms des employés.		X		Nombre de techniciens qui ont passé le cours : 6 Nombre total de techniciens : 15 Nom : No de : 53-54 Nom : No de dossier :

COMMENTAIRES ET CONCLUSION

L'entreprise est conforme en tout point au Règlement.
 n'est pas conforme en tout point au Règlement.

Art: 43, 46, 59 et 60

RECOMMANDATIONS

Transmettre une lettre à l'entreprise afin de l'informer de nos conclusions.
 Inviter l'entreprise à nous confirmer par écrit sa mise aux normes.
 Faire un suivi du dossier.
 Fermer le présent dossier.

SIGNATURES

Vérificateur : Roman Malvi, étudiant
Lettres moulées


Signature

Date : 2009/07/16
Année / mois / jour

Superviseur : Serge Dubois
Lettres moulées


Signature

Date : 2009/07/16
Année / mois / jour

Commentaires du superviseur :

RAPPORT DE VÉRIFICATION

Concessionnaires d'automobile/Garages spécialisés en climatisation/ Entreprises de recyclage des VHU/Garages spécialisés en réfrigération mobile



ADMINISTRATION	L'INTERVENTION		
	Date de la vérification : 14/07/2010	Heure d'arrivée : 11h20	Heure de départ : 11h37
	Réalisée par : Roman Malyi		
	Accompagné de : Stéphanie Clermont		
SAGO			
Demande : 200169492	Intervenant : Y2009764	Lieu d'intervention : X2106456	
Type d'intervention :		Intervention : 300599637	
		<input type="checkbox"/> Première inspection (diagnostic) <input type="checkbox"/> Deuxième inspection <input checked="" type="checkbox"/> Troisième inspection	

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	Nom de l'établissement : Blainville Ford inc.		
	Autre nom (si applicable) _____		
	Adresse civique : 600, Boul. Curé-Labelle		
	Municipalité : Blainville	Code postal : J7C 2H9	
	Téléphone : 450-430-9188	Télécopieur : 450-430-7989	Cellulaire : _____
	Courriel : 53-54	Site internet : _____	
	N° de gestion documentaire : 7610-15-01-02457-03	Matricule Cidreq : 1143550631	
	GPS (19T) : NAD 83	Longitude (x) : -73.8566583333	Latitude (y) : 45.6584277778
Heures d'ouverture : 8h00-16h30; Lundi à Vendredi			

PERSONNES RENCONTRÉES	Nom	Fonction	Téléphone	Cellulaire
	53-54	Directeur des services		

BUT DE LA VÉRIFICATION	But: Vérifier la conformité de l'entreprise en vertu du Règlement sur les halocarbures.
-------------------------------	---

CONCESSIONNAIRES D'AUTOMOBILE/GARAGES SPÉCIALISÉS EN CLIMATISATION/ ENTREPRISES DE RECYCLAGE DES VHU/GARAGES SPÉCIALISÉS EN RÉFRIGÉRATION MOBILE						
Art.	Exigence	O	N	NA	Remarques	
31 et 32	L'entreprise a-t-elle des appareils de récupération d'halocarbures en place?	X				
	Pour le CFC-12 : SAE J-2209				Marque : Modèle : No de série :	
	Pour le CFC-12 : SAE J-1990				Marque : Modèle : No de série :	
	Pour le HFC-134a : SAE J-2210					
	Autres normes : SAE J-2788	X			Marque : Modèle : 23-24 No de sér	
	Pour la réfrigération mobile : ARI-740					
	Analyseur de réfrigérant :	X			Marque : 23-24 Modèle :	
9	L'entreprise effectue-t-elle une épreuve d'étanchéité avant un remplissage d'halocarbure ?	X			X Test à l'azote X Test colorant <input type="checkbox"/> Sous-vide <input type="checkbox"/> Autre :	
30	L'entreprise a-t-elle fait la recharge de climatiseurs avec CFC? (vous pouvez vérifier les registres)		X			
59 et 60	L'entreprise tient-elle des registres de travaux?		X		<input type="checkbox"/> Registre bien rempli ? Renseignements manquants :	
43, 46 et 47	L'entreprise a-t-elle du personnel ayant la qualification environnementale? (Annexe) Si oui, écrire dans « Remarques » les numéros d'attestation avec les noms des employés.		X		Nombre de techniciens qui ont passé le cours : 7 Nombre total de techniciens : 14 Nom : 53-54 No de dossier : Nom : 53-54 No de dossier :	

COMMENTAIRES ET CONCLUSION	L'entreprise <input type="checkbox"/> est conforme en tout point au Règlement. X n'est pas conforme en tout point au Règlement.
	Les articles 46, 59 et 60 ne sont pas respectés.
RECOMMANDATIONS	Transmettre une lettre à l'entreprise afin de l'informer de nos conclusions. X Inviter l'entreprise à nous confirmer par écrit sa mise aux normes. <input type="checkbox"/> Faire un suivi du dossier. <input type="checkbox"/> Fermer le présent dossier.
SIGNATURES	Vérificateur : <u>Roman Malyi, étudiant</u>  Date : <u>2010/07/14</u> <i>Lettres moulées</i> <i>Signature</i> <i>Année / mois / jour</i>
	Superviseur : <u>MARIE-PIER MARCHAND</u>  Date : <u>2010/07/15</u> <i>Lettres moulées</i> <i>Signature</i> <i>Année / mois / jour</i>
	Commentaires du superviseur : <u>Un suivi devra être fait pour les registres et la qualification des employés.</u>

RAPPORT DE VÉRIFICATION

Concessionnaires d'automobile/Garages spécialisés en climatisation/ Entreprises de recyclage des VHU/Garages spécialisés en réfrigération mobile

ADMINISTRATION	L'INTERVENTION		
	Date de la vérification : <u>13/12/2010</u>	Heure d'arrivée : <u>10 :24</u>	Heure de départ : <u>10 :32</u>
	Réalisée par : <u>Marie-Pier Marchand</u>		
	Accompagné de : _____		
SAGO			
Demande : <u>200279044</u>	Intervenant : <u>Y2009764</u>	Lieu d'intervention : <u>X2106456</u>	
	Intervention : <u>300632440</u>	Numéro document : <u>400776564</u>	
Type d'intervention :	<input type="checkbox"/> Première inspection (diagnostic) <input type="checkbox"/> Deuxième inspection <input checked="" type="checkbox"/> Troisième inspection		

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	Nom de l'établissement : <u>Blainville Ford inc</u>
	Autre nom (si applicable) _____
	Adresse civique : <u>600 Boulevard Curé-Labelle</u>
	Municipalité : <u>Blainville</u> Code postal : <u>J7C 2H9</u>
	Téléphone : <u>450 430-9188</u> Télécopieur : <u>450 430-7989</u> Cellulaire : _____
	Courriel : <u>53-54</u> Site internet : _____
	N° de gestion documentaire : <u>7610-15-01-0245703</u> Matricule Cidreq : <u>1143550631</u>
	GPS (19T) : NAD <u>83</u> Longitude (x) : <u>-73.8566583333</u> Latitude (y) : <u>45.6584277778</u>
Heures d'ouverture : <u>8 :00 à 16 :30 du lundi au vendredi</u>	

PERSONNES RENCONTRÉES	Nom	Fonction	Téléphone	Cellulaire
		<u>53-54</u>	Directeur des services	

BUT DE LA VÉRIFICATION	But: Vérifier la conformité de l'entreprise en vertu du Règlement sur les halocarbures suite à sa classification dans la catégorie dossier problématique.
-------------------------------	--

**CONCESSIONNAIRES D'AUTOMOBILE/GARAGES SPÉCIALISÉS EN CLIMATISATION/
ENTREPRISES DE RECYCLAGE DES VHU/GARAGES SPÉCIALISÉS EN RÉFRIGÉRATION MOBILE**

EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

Art.	Exigence	O	N	NA	Remarques
31 et 32	L'entreprise a-t-elle des appareils de récupération d'halocarbures en place?	X			
	Pour le <u>CFC-12</u> : SAE J-2209				Marque : Modèle : No de série :
	Pour le <u>CFC-12</u> : SAE J-1990				Marque : Modèle : No de série :
	Pour le <u>HFC-134a</u> : SAE J-2210				Marque : Modèle : No de série :
	Autres normes : SAE J-2788	X			Marque : Modèle : 23-24 No de sé
	Pour la réfrigération mobile : ARI-740				
	Analyseur de réfrigérant :	X			Marque : Modèle : 23-24
9	L'entreprise effectue-t-elle une épreuve d'étanchéité avant un remplissage d'halocarbure ?	X			x Test à l'azote x Test colorant <input type="checkbox"/> Sous-vide <input type="checkbox"/> Autre :
30	L'entreprise a-t-elle fait la recharge de climatiseurs avec CFC? (vous pouvez vérifier les registres)		X		
59 et 60	L'entreprise tient-elle des registres de travaux?	X			<input type="checkbox"/> Registre bien rempli ? Renseignements manquants : Il n'a pas de travaux sur la climatisation demandés depuis le passage des étudiants. Il a les feuilles à porter de mains.
43, 46 et 47	L'entreprise a-t-elle du personnel ayant la qualification environnementale? (Annexe) Si oui, écrire dans « Remarques » les numéros d'attestation avec les noms des employés.	X			Nombre de techniciens qui ont passé le cours : 9 Cour suivie en septembre 2010

COMMENTAIRES ET CONCLUSION

L'entreprise est conforme en tout point au Règlement.
 n'est pas conforme en tout point au Règlement.

RECOMMANDATIONS

Transmettre une lettre à l'entreprise afin de l'informer de nos conclusions.
 Inviter l'entreprise à nous confirmer par écrit sa mise aux normes.
 Faire un suivi du dossier.
 Fermer le présent dossier.

S'assurer de recevoir copie des cartes et des certificats de qualification de tous les employés qui ont fait le cours. La demande a été faite pour recevoir la carte et elles ne sont pas encore arrivées.

SIGNATURES

Vérificateur : Marie-Pier Marchand
Lettres moulées

Marie-Pier Marchand
Signature

Date : 2010/12/13
Année / mois / jour

Superviseur : Michel Léonard
Lettres moulées

Michel Léonard
Signature

Date : 2010/12/14
Année / mois / jour

Commentaires du superviseur :

Transmettre à la région concernée après réception des preuves demandées

RAPPORT DE VÉRIFICATION

Concessionnaires d'automobile/Garages spécialisés en climatisation/ Entreprises de recyclage des VHU/Garages spécialisés en réfrigération mobile

ADMINISTRATION	L'INTERVENTION		
	Date de la vérification : 11 juillet 2011	Heure d'arrivée : 13h36	Heure de départ : 13h56
	Réalisée par : Stéphanie Clermont		
	Accompagné de : Guillaume Cormier		
	SAGO		
	Demande : 200169492	Intervenant : Y2009764	Lieu d'intervention : X2106456
		Intervention : 300674857	
	Type d'intervention :	<input type="checkbox"/> Première inspection (diagnostic) X Quatrième inspection <input type="checkbox"/> Deuxième inspection <input type="checkbox"/> Troisième inspection	

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	Nom de l'établissement : Blainville Ford inc.		
	Autre nom (si applicable) _____		
	Adresse civique : 600, boul. Curé Labelle		
	Municipalité : Blainville	Code postal : J7C 2H9	
	Téléphone : 450-430-9188	Télécopieur : 450-430-7989	Cellulaire : _____
	Courriel : 53-54	Site internet : _____	
	N° de gestion documentaire : 7610-15-01-02457-03	Matricule Cidreq : 1143550631	
	GPS (19T) : NAD 83	Longitude (x) : -73.8566583333	Latitude (y) : 45.6584277778
Heures d'ouverture : 7h30 à 17h00 du lundi au vendredi			

PERSONNES RENCONTRÉES	Nom	Fonction	Téléphone	Cellulaire
	53-54	Directeur du service		

BUT DE LA VÉRIFICATION	But: Vérifier la conformité de l'entreprise en vertu du Règlement sur les halocarbures.
-------------------------------	--

**CONCESSIONNAIRES D'AUTOMOBILE/GARAGES SPÉCIALISÉS EN CLIMATISATION/
ENTREPRISES DE RECYCLAGE DES VHU/GARAGES SPÉCIALISÉS EN RÉFRIGÉRATION MOBILE**

EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

Art.	Exigence	O	N	NA	Remarques
31 et 32	L'entreprise a-t-elle des appareils de récupération d'halocarbures en place?	X			
	Pour le <u>CFC-12</u> : SAE J-2209				Marque : Modèle : No de série :
	Pour le <u>CFC-12</u> : SAE J-1990				Marque : Modèle : No de série :
	Pour le <u>HFC-134a</u> : SAE J-2210				Marque : Modèle : No de série :
	Autres normes : SAE J-2788	X			Marque : Modèle : 23-24 No de sér:
	Pour la réfrigération mobile : ARI-740				
	Analyseur de réfrigérant :	X			Marque : Modèle : 23-24
9	L'entreprise effectue-t-elle une épreuve d'étanchéité avant un remplissage d'halocarbure ?	X			X Test à l'azote <input type="checkbox"/> Test colorant <input type="checkbox"/> Sous-vide <input type="checkbox"/> Autre :
30	L'entreprise a-t-elle fait la recharge de climatiseurs avec CFC? (vous pouvez vérifier les registres)		X		
59 et 60	L'entreprise tient-elle des registres de travaux?	X			<input type="checkbox"/> Registre bien rempli ? Renseignements manquants : Plusieurs
43, 46 et 47	L'entreprise a-t-elle du personnel ayant la qualification environnementale? (Annexe) Si oui, écrire dans « Remarques » les numéros d'attestation avec les noms des employés.		X		Nombre de techniciens qui ont passé le cours : 8 Nombre total de techniciens : 14 53-54

COMMENTAIRES ET CONCLUSION	L'entreprise <input type="checkbox"/> est conforme en tout point au Règlement. <input checked="" type="checkbox"/> n'est pas conforme en tout point au Règlement.
	Les articles 43, 46, 59 et 60 ne sont pas respectés.
RECOMMANDATIONS	Transmettre une lettre à l'entreprise afin de l'informer de nos conclusions. <input checked="" type="checkbox"/> Inviter l'entreprise à nous confirmer par écrit sa mise aux normes. <input checked="" type="checkbox"/> Faire un suivi du dossier. <input type="checkbox"/> Fermer le présent dossier.
SIGNATURES	Vérificateur : <u>Stéphanie Clermont, étudiant</u> <i>Stéphanie Clermont</i> <u>Signature</u> Date : <u>2011/07/13</u> <i>Lettres mouées</i> <i>Année / mois / jour</i>
	Superviseur : <u>Marie-Pier Marchand</u> <i>Marie Pier Marchand</i> <u>Signature</u> Date : <u>2011/07/13</u> <i>Lettres mouées</i> <i>Année / mois / jour</i>
Commentaires du superviseur :	<u>Faire un suivi du dossier</u>

1. Identification

Date de l'inspection : 4 juillet 2013	Heure d'arrivée : 11 h 45	Heure de départ : 12 h 00
Inspecteur : Vincent Bolduc	Accompagné de :	

N° intervention : 300821612	Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7610-15-01-02457-03	N° du rapport d'inspection : 401048638
N° demande : 200 169 492	Type de demande : <<< VALEUR INTROUVABLE >>>
But de l'inspection : Vérifier la conformité environnementale du site en vertu du règlement sur les halocarbures	

Lieu inspecté	
Nom du lieu : Blainville Ford inc.	
Nom usuel du lieu : <<< VALEUR INTROUVABLE >>>	
N° du lieu : X2106456	Type de lieu : commerce
Localisation du lieu inspecté : Adresse du lieu : 600, boul. Curé-Labelle Blainville (Québec) J7C 2H9	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,658427777800:-73,856658333300	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Blainville Ford inc.		600, boul. Curé Labelle Blainville (Québec) J7C 2H9	Y2009764

Conditions météo
Soleil

Personnes rencontrées		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)

Mode d'identification		
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/identification faite auprès de :		

Plainte		
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain : 0	Nombre de photos annexées au rapport : 0
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Vincent Bolduc avec un appareil photo de type Nikon coolpix L24 . L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant :	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf	

Grilles d'inspection annexées	
Numéro	Titre

Date de l'inspection : << ELÉMENT INTROUVABLE >>

No de gestion documentaire : 7610-15-01-02457-03

Autres pièces annexées au rapport

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants	
<input type="checkbox"/> eau				
<input type="checkbox"/> air				
<input type="checkbox"/> sol				
<input type="checkbox"/> matières résiduelles				
<input type="checkbox"/> matières dangereuses				
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles				
<input type="checkbox"/> flore				
<input type="checkbox"/> faune				
<input type="checkbox"/> pesticides				
<input type="checkbox"/> autre, précisez				
Duplicata des échantillons remis :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Demandes d'analyses jointes au rapport :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.

2. Mise en contexte (facultatif)

3. Description de l'inspection

Points de vérification

CONCESSIONNAIRES AUTOMOBILES ET GARAGISTES SPÉCIALISÉS EN CLIMATISATION AUTOMOBILE

Règlement sur les Halocarbures

N°	Réf.	Description de la vérification	Résultat				Note
			C	NC	SO	NV	
1	5	Les installations contenant un halocarbure doivent être en bon état afin qu'il n'y ait aucune émanation directe ou indirecte dans l'atmosphère. (pas de tuyaux rompus, de fumée qui s'échappe, d'halocarbure liquide sur le sol près des installations)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	8	Le remplissage d'un contenant défectueux ou considéré comme trop usé est interdit .	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Sous réserve de l'article 12, le remplissage avec un halocarbure d'appareils de climatisation/réfrigération et d'extincteurs défectueux est interdit .	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	9	Sous réserve de l'article 12, test d'étanchéité préalable doit être fait pour un appareil de climatisation/réfrigération ou extincteurs.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		Lorsque la recharge ou le remplissage impliquent un halocarbure différent de celui d'origine, une étiquette doit être apposée spécifiant la nature de l'halocarbure.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	10	Lors de travaux d'entretien, de réparation, de conversion ou de démantèlement d' appareil de climatisation/réfrigération les halocarbures contenus à l'intérieur doivent être récupérés grâce un équipement adéquat (norme : ARI-740 / 1998).	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Lors de travaux de réparation ou de démantèlement d' un contenant pressurisé , les halocarbures contenus à l'intérieur doivent être récupérés grâce un équipement adéquat .	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	16	L'entreprise doit fournir à son personnel l' équipement adéquat à la récupération d'halocarbure.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	30	Il est interdit de fabriquer, vendre, distribuer ou installer un climatiseur pour automobile , immatriculée au Québec, fonctionnant avec un CFC .	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Il est également interdit de réparer, transformer ou modifier un climatiseur pour automobile , immatriculée au Québec, sauf pour permettre son utilisation avec une autre substance qu'un CFC .	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	31	Avant la récupération, la nature de l'halocarbure doit être identifié grâce à un appareil spécialement conçu pour cette fin.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Lors de la récupération d'un CFC-12 l'efficacité de l'équipement doit être égale ou supérieur à la norme SAE J2209	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Lors de la récupération d'un CFC-12 l'efficacité de l'équipement doit être égale ou supérieur à la norme SAE J1990 dans le cas ou	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

		L'équipement effectue simultanément le recyclage.					
		Lors de la récupération d'un HFC-134a l'efficacité de l'équipement doit être égale ou supérieure à la norme SAE J2210 dans le cas ou l'équipement effectue simultanément le recyclage.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	32	Une entreprise de démantèlement de des véhicules motorisés doit d'abord procéder au démontage des appareils de climatisation ou des composantes contenant des halocarbures et à la récupération des halocarbures.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		L'entreprise est tenue d' étiqueter les composantes ne contenant plus d'halocarbures.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	50	Le personnel de l'entreprise, qui entretient, répare, modifie ou démonte , doit posséder pour les appareils de climatisation /réfrigération une attestation de qualification environnementale de la main d'œuvre reconnue .	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	53	L'entreprise est tenue de reprendre les contenants d'halocarbures de mêmes types que ceux qu'elle vend ou distribue.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Un fournisseur ou un grossiste sont tenu de reprendre les halocarbures usés retourné .	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11	54	L'entreprise qui reprend les halocarbures doit les confiner dans un contenant approprié et identifiant le type d'halocarbure présent.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		L'entreposage des halocarbures doit se faire jusqu'à ce que les halocarbures soit valoriser ou éliminer ou, livrer à une autre entreprise, un organisme ou un fournisseur plus en amont de la chaîne.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12	55	L'entreprise, qui prend possession d' halocarbures récupérés non conformes , doit le livrer à une entreprise apte à le valoriser ou l'éliminer .	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13	59	Toute entreprise effectuant des travaux (remplissage, entretien, modification, réparation, conversion, démontèlement ...) doit consigné toutes informations pertinentes dans un registre .	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Lorsque les travaux sont effectués sur un refroidisseur une copie des renseignements doit être fourni au propriétaire .	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14	60	Le registre sur les travaux doit être conservé pendant une période d' au moins 3ans à partir de la date de la dernière inscription .	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Le propriétaire de l'appareil est également tenu de garder la copie des renseignements pour une période d' au moins 3ans à partir de la date des travaux .	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Notes sur les vérifications

N°	Note
3	Test à l'azote

Date de l'inspection : << ELÉMENT INTROUVABLE >>

No de gestion documentaire : 7610-15-01-02457-03

Autres pièces annexées au rapport

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> pesticides			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			

Duplicata des échantillons remis : oui non s. o.

Demandes d'analyses jointes au rapport : oui non s. o.

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

5. Conclusion

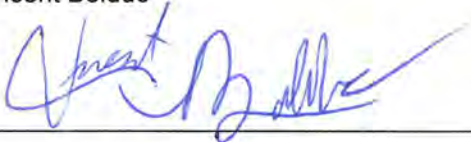
Le site est conforme en tout point en vertu du règlement sur les halocarbures

6. Recommandations

Fermeture du dossier

Rédigé par : Vincent Bolduc

Signature :

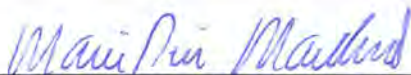


Date de rédaction : 4 juillet 2013

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Marie-Pier Marchand

Signature :



Fonction : responsable

Date : 2013-07-19

Commentaires :